1 rue Aimé Césaire
77240 CESSON – VERT-SAINT-DENIS
Tél. : 01.64.41.29.29
Fax : 01.64.41.29.28

AVIS DE PUBLICITÉ SIMPLIFIÉ

1- Administration contractante :

Lycée Sonia Delaunay
1 rue Aimé Césaire – 77 240 Cesson

Pouvoir adjudicateur : Proviseur du lycée, Patricia LE GALLOUDEC.
Personne responsable du suivi du marché : Gestionnaire du lycée, Lise PLANCOULAINE.
01.64.41.29.20 ou lise.plancoulaine@ac-creteil.fr

Renseignements techniques : M. MOINERIE Stéphane, responsable maintenance
06.86.95.35.07

2- Objet du marché : Entretien ascenseur

3- Mode de consultation :

Marché à procédure adaptée avec simple mise en concurrence dénuée de tout formalisme tel que prévu au C.M.P régie par le Code des Marchés Publics.
Cette consultation fera l'objet d'une publication sur le site AJI France (www. aji-france.com).

4- Prestations demandées :

Matériel à entretenir : Ascenseur hydraulique de marque Schindler n° de série 631589
Mis en service en 1995

Entretien et dépannage

Listes des pièces ou mécanismes à vérifier	Fréquence minimale 6 semaines	Fréquence minimale semestrielle	Fréquence minimale annuelle
Cabine	x		
Anti rebond et contact, Réducteur, Armoire de commande, Poulies de déflexion/renvoi/mouflage, coulisseaux ou galets cabine et contrepoids/vérin, câblage électrique, freins, câbles ou chaînes de suspension et leurs extrémités		x	
Cuvette, toit cabine, local machines (propreté, éclairage), amortisseurs, moteur d'entraînement et convertisseurs ou générateur, ou pompe hydraulique, poulie de traction, limiteurs de vitesse (cabine et contrepoids) et poulie de tension, guides cabine et contrepoids/vérin, parachute et/ou moyen de protection contre les mouvements incontrôlés de la cabine en montée ou tout autre dispositif antichute (soupape rupture, réducteur de débit pour ascenseurs hydrauliques)			x

Baie palières			
Vérification de l'efficacité des verrouillages, contacts de fermeture, dispositif limitant les possibilités d'actes de vandalisme	**x**		
Vérification course, guidage et jeux, vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification, vérification mécanisme de déverrouillage de secours		**x**	
Porte de cabine			
Vérification verrouillages et contacts de fermeture, vérification efficacité du dispositif de réouverture, pallier : précision d'arrêt et de nivelage	**x**		
Vérification course, guidage et jeux, vérification câble, chaîne ou courroie et lubrification, vérification mécanisme de déverrouillage de secours		**x**	
Dispositifs hors course de sécurité, limiteur de temps de fonctionnement du moteur			**x**
Dispositifs électriques de sécurité			
Vérification du fonctionnement, vérification de la chaîne de sécurité, éclairage de la gaine, dispositifs de demande de secours, commande et indicateurs aux paliers, cuve hydrauliques (niveau/fuites)	**x**		
Vérin hydraulique, canalisations hydrauliques, bloc de commande, limiteur de pression, dispositif antidérive		**x**	
Vérification des fusibles, pompe à main/soupape descente à commande manuelle, dispositif d'appels pompiers, nettoyage gaine			**x**

Autres prestations inclus au contrat :

Lors de la première visite de maintenance, le prestataire posera en cabine et au palier, un étiquetage comportant le nom de la société, le numéro d'appel d'urgence et le numéro d'identification de l'appareil.
Il mettra en place de même tout affichage réglementaire et de sécurité manquant.
Le prestataire planifie et réalise à sa charge, les études de sécurité dans les six semaines qui suivent la prise d'effet du contrat d'entretien. Cette étude est confiée à une personne compétente dans le domaine de la prévention des risques, des dispositions liées aux interventions et travaux, ainsi que les dispositions réglementaires applicables aux équipements concernés.
Entretien du système de téléalarme comprenant : La programmation en début de contrat de ses matériels pour permettre la redirection des appels « cabine » vers son centre d'intervention ; l'entretien complet du système de transmission d'alarme de la cabine jusqu'à la machinerie ou l'armoire de manœuvre, la vérification de la continuité de la ligne et de la retransmission prioritaire des alarmes.
L'abonnement téléphonique est à la charge de l'établissement. Tous les appels sont effectués sur un numéro vert dont le coût est à la charge du prestataire.

Dépannages :

Le délai courant d'intervention maximum du prestataire est de 45 minutes suivant l'appel de l'usager bloqué en cabine.
Ce délai de désincarcération s'applique 24h/24, 7 jours/7, 365 jours par an.

Le prestataire retenu devra dans le cadre du forfait et des opérations de maintenance le remplacement des éléments suivants (suivant article8 de l'arrêté du 18 novembre 2004 relatif à l'entretien des installations d'ascenseurs et compléments de l'administration):

En cabine : boutons d'envoi, voyants lumineux et sonore, paumelles de porte, ferme porte automatique de porte battante, coulisseaux de cabine y compris garnitures, contacts de porte et galets de suspension, éclairage normal et secours, la sonnerie, le téléphone, téléalarme de secours (piles, batteries, haut-parleur), dispositif de réouverture des portes, plaque d'instruction cabine, plaque d'identification de l'appareil et numéro d'appel.
En machinerie : Eclairage normal et secours (ampoules et batteries), voyants lumineux, prise de courant domestique ; identification des circuits et schémas d'installations dans les armoires électriques (compris mi à jour) ; identification de manière non altérable, des différents voyants et sélecteurs en façade d'armoire de commandes ; balais moteur ; disjoncteur ou fusible lumière ; coup de poing, stop, interrupteur d'éclairage
En cuvette et local poulies : Eclairage normal et secours (ampoules et batteries) ; contact sur la poulie tendeuse ; coup de poing, stop ; accrochage de l'échelle au repos, crochet maintien ; prise de courant, interrupteur d'éclairage gaine ; la fixation de la crosse de rétablissement ; affichages réglementaires et de sécurité ; serrure local poulies (en cas de changement, 2 clés seront remises au gestionnaire) ; en fonction du type d'armoire de commande : relais, contacteurs, filtre anti parasite, résistances, contacts ; tous fusibles. Contacts de course ; garnitures de freins joints et visseries (hors joint principal du vérin pour les ascenseurs hydrauliques) ; serrure local (en cas de changement, 2 clés seront remises au gestionnaire) ; affichages réglementaires et de sécurité ; résistance de démarrage et de ralentissement.
Au palier : paumelles de porte, ferme porte automatique de porte battante, serrures, galets de suspension, patins de guidage de porte, ressort de fermeture de portes palières ; contact de porte ; contact de course ; patins de guidages ; déverrouillage des portes ; boutons d'appel ; voyants lumineux
En gaine : Affichages réglementaires et de sécurité ; éclairage gaine (ampoules) ; fins de course haut et bas ; contacts fixes et mobiles

Le prestataire devra également
- Tous les produits consommables, lubrification et nettoyage
- La visserie, les connecteurs électriques (cosses, dominos)

Le prestataire devra s'assurer que tous les schémas concernant les installations sont à disposition et à jour.
En cas de modifications d'installations, un exemplaire papier et un exemplaire numérique sera remis au responsable d'établissement et mettra à jour l'inventaire des installations

Le prestataire fournira annuellement une attestation de vérification portant sur la totalité des installations dont il a la charge.
Cette attestation sera accompagnée d'un rapport de vérification qui détaillera en particulier les modes opératoires et les résultats obtenus.

Le prestataire s'engage à accompagner le client et le contrôleur technique une fois tous les cinq ans lors du contrôle technique quinquennal et également lors des visites de la commission de sécurité.

5- Durée du marché :

Le marché prendra effet le 1er octobre 2018 pour une durée initiale de un an
A l'expiration de cette période, il se renouvellera par reconduction expresse pour une nouvelle période d'un an n'excédant pas une durée totale de trois ans sauf dénonciation par l'une ou

l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception un mois avant l'expiration de la période en cours.

6- <u>Règlement :</u>

Paiement annuel par mandat administratif dans les 30 jours qui suivent la réception de la facture.
Devis avant toute intervention hors intervention de maintenance

7- <u>Critères de jugement des offres</u>

<u>Prix :</u> 60%
<u>Qualité des prestations :</u> 40%

8- <u>Date limite et modalités de remise des offres :</u>

Date limite de réception des offres : **14 avril 2018**
Pour les visites prendre rendez-vous auprès de M. Moinerie : 06 86 95 35 07
Offres à adresser par mail à **int.0772332s@ac-creteil.fr**